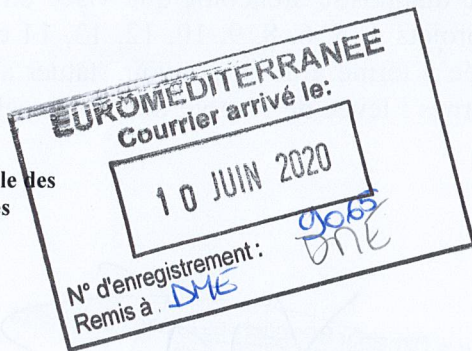


PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Stéfan Tzortzis
☎ 04 42 99 10
stefan.tzortzis@culture.gouv.fr



EPAEM EUROMEDITERRANEE
M. Patrick GREGOIRE
L'Astrolabe
79 boulevard de Dunkerque, CS 70443
13235 MARSEILLE cedex 02

N° 1969

Aix-en-Provence, le

- 4 JUIN 2020

OBJET : 13 – MARSEILLE – arrondissement, angle cap Pinède/rue de Lyon (projet n°3 - « Renault partie est » et projet n°7 – « Renault partie ouest »), 99 rue de Lyon (projet n°4 – « Total » et projet n°5 – « Phinelec »), rue Zoccola (projet n°6 – « terrain Zoccola »), 16 rue André Allar (projet n°8 – « Loxam »), 14 rue André Allar (projet n°9 – « Arnal »), 124-128 rue de Lyon (projet n°10 – « percée PEM »), 8-14 rue André Allar (projet n°11 – « Ciffréo Bona/Casincaise/Worms/Proxiserve »), 64 rue de Lyon (projet n°12 – « Lyon Ford »), 77 rue de Lyon (projet n°13 – « ICI Marseille »), 97 rue de Lyon (projet n°14 – « Slimani »), 110 chemin de la Madrague Ville (projet n°15 – « UHU »)

Patriarche dossier 13136 n° 2019-102, Fiche 29396

PJ : 1 rapport ; 1 plan

Le diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté n° 888 du 14/02/2019 (Patriarche dossier 13136 n° 2019-102, Fiche 29396) a été partiellement réalisé par Madame Nadine SCHERRER de l'INRAP du 04 au 11/02/2020, sur les terrains suivants :

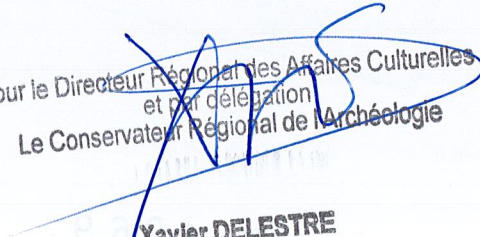
- angle cap Pinède/rue de Lyon (projet n°3 - « Renault partie est » et projet n°7 – « Renault partie ouest ») ;
- 8-14 rue André Allar (projet n°11 – « Ciffréo Bona/Casincaise/Worms/Proxiserve », partie sud) ;

J'ai l'honneur de vous notifier la réception du rapport correspondant à cette tranche du diagnostic archéologique en date du 26/05/2020.

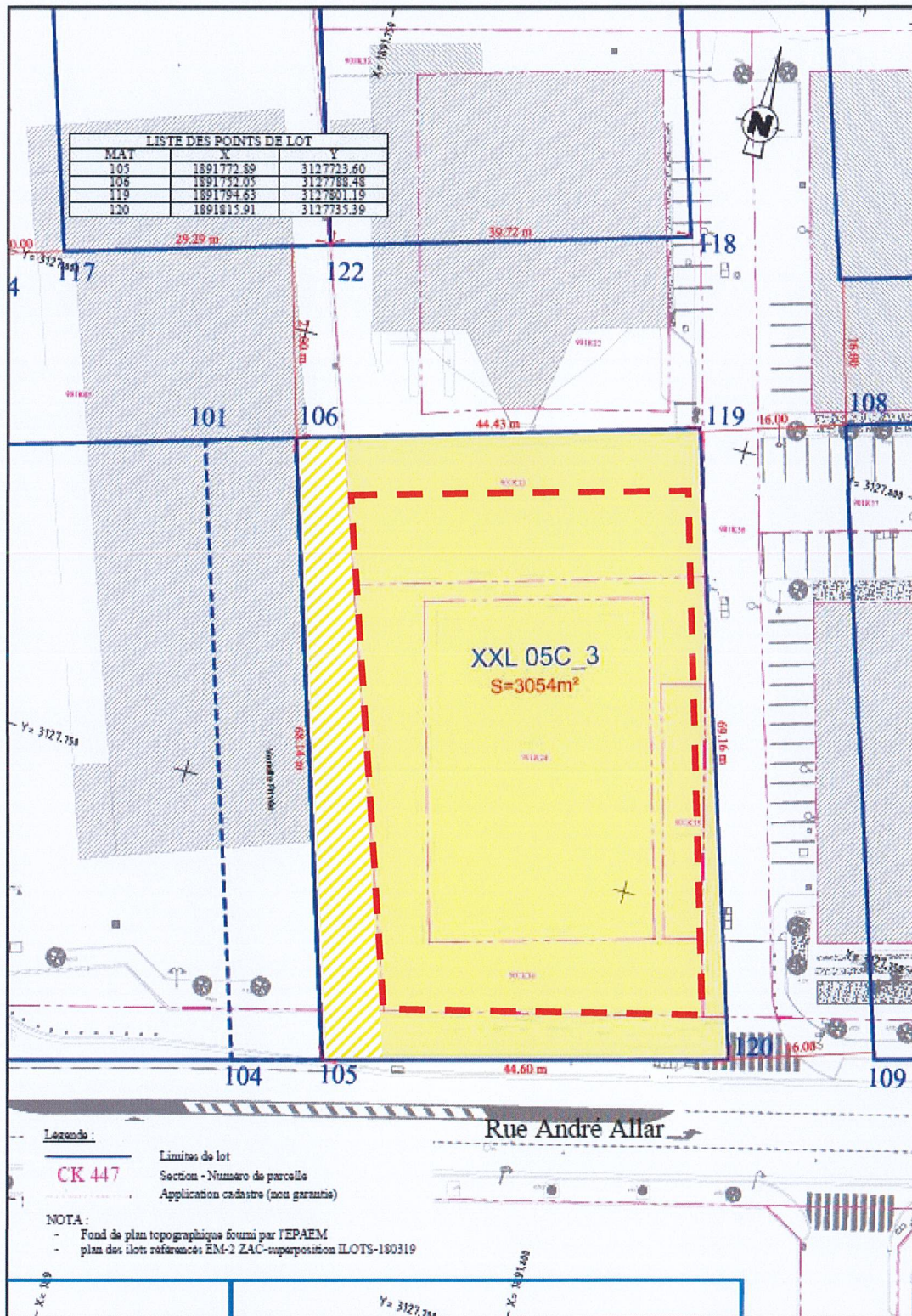
Compte-tenu des résultats, le préfet de région n'édicterà pas de prescriptions de fouilles sur les terrains mentionnés au premier paragraphe. Veuillez noter que concernant le terrain 8-14 rue André Allar (projet n°11 – « Ciffréo Bona/Casincaise/Worms/Proxiserve », partie sud), cette levée de réserve concerne aussi la bande de terrain attenante à l'ouest à l'emprise à diagnostiquer et par conséquent la totalité de l'îlot 05C3 de la ZAC du Littoral, suivant le plan joint au présent courrier.

Vous pouvez par conséquent, considérer que les projets de travaux portant sur les terrains précédemment mentionnés, au titre desquels le préfet de région a été saisi, ne donneront pas lieu à des prescriptions archéologiques postérieures au diagnostic.

Je rappelle toutefois que l'opération de diagnostic archéologique visée en objet porte également sur d'autres terrains (projets 4, 5, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15 ; projet 11 partie nord) et doit être menée à terme afin de pouvoir statuer sur les suites à y donner sur les terrains concernés : levée de réserve ou, le cas échéant, prescriptions archéologiques ultérieures.

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles
et par délégation
Le Conservateur Régional de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

PLAN PROJET ILOT 5C3 ET PHASE 1 SONDAGE INRAP (projet 11 partiel)



- Emprise projet
- Fouille INRAP
- Bande projet sur autre emprise

Cadres réservés à La Poste

La Poste - SA au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE

SGR2 V23 - PTC 200 - 20162023T021 - 10/19



LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi :

1A 178 437 4319 3

eco
Neutralisé
logis
carbonne
Laposte.fr/neutralisercarbonne

PPDC Aix en Provence

FRANCE



09.06.2020
144g

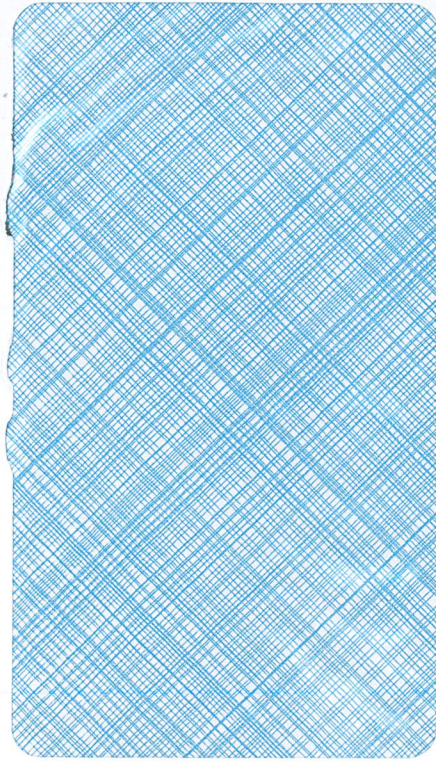
LES MILLES
30 RUE JEAN DE GUIRAMAND
13796 AIX EN PROVENCE

LETTRÉ
RECOMMANDEE
R1 AR



87000033141145K

133950
D-498707-5
AFFRANCHI GO




RECOMMANDE
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
 n° de l'envoi : **1A 178 437 4319 3**


Ministère
 Culture
 Communication

République Française
 Liberté • Egalité • Fraternité

